

AMNESTY INTERNATIONAL COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Index AI : POL 30/012/2007 (Public)
Bulletin n° : 110
ÉFAI
14 juin 2007

Amnesty International défend la possibilité d'avorter pour les femmes en danger

Amnesty International s'est clairement prononcée ce jeudi 14 juin en faveur du droit des femmes et des jeunes filles à ne pas subir de menaces ni de contraintes lorsqu'elles exercent leurs droits sexuels et reproductifs.

Amnesty International a réagi vivement aux propos du cardinal Renato Martino, président du conseil pontifical Justice et Paix, qui a déclaré que le Vatican cesserait de financer Amnesty International. « *Nous n'acceptons aucune subvention du Vatican ni d'aucun autre État pour les actions que nous menons contre les violations des droits humains* », a déclaré Kate Gilmore, secrétaire générale adjointe d'Amnesty International.

« *Partout dans le monde, des millions de personnes de confessions différentes et aux croyances diverses font individuellement des dons à Amnesty International, a ajouté Kate Gilmore. Parmi ces dons, nous sommes heureux de recevoir ceux de personnes de confession catholique. Nous espérons que les gens du monde entier qui ont des convictions continueront de soutenir activement le combat d'Amnesty International contre la torture, contre la peine de mort, et en faveur d'une bonne administration de la justice y compris pour les femmes et les jeunes filles.* »

Défendant le droit des femmes à l'intégrité physique et mentale lorsqu'elles sont exposées à des violations graves de leurs droits fondamentaux, Amnesty International s'est récemment intéressée à certains aspects de l'avortement dans le cadre de sa politique plus vaste relative aux droits sexuels et reproductifs. Ces nouveaux aspects de sa politique n'ont pas amené Amnesty International à promouvoir l'avortement en tant que droit universel ; l'organisation n'approuve ni ne réprouve l'avortement.

« *La position d'Amnesty International n'est pas de dire que l'avortement est un droit mais de soutenir le droit des femmes à ne pas être terrorisées, menacées et contraintes quand elles font face aux conséquences d'un viol ou d'autres violations graves des droits humains* », a clarifié Kate Gilmore.

Hier, le cardinal Martino, à l'occasion d'une interview, a invité les catholiques à cesser de soutenir Amnesty International, affirmant que l'organisation de défense des droits humains promouvait le droit à l'avortement. Cependant, tout en s'opposant de longue date à l'avortement forcé, Amnesty International a en fait pour position de soutenir la dépénalisation de l'avortement, de veiller à ce que les femmes puissent bénéficier de soins médicaux lorsque des complications surviennent à la suite d'un avortement, et de défendre la possibilité pour les femmes d'avorter en respectant un délai maximum raisonnable lorsque leur santé ou leurs droits humains sont en danger.

« *Amnesty International est aux côtés des victimes de violations des droits humains. Notre politique traduit*

notre obligation de manifester notre solidarité, en tant que mouvement de défense des droits humains, avec, par exemple, la femme du Darfour, enceinte après un viol commis par l'ennemi et que son entourage accable d'un opprobre d'autant plus fort », a déclaré Kate Gilmore.

« Notre mouvement entend protéger tous les citoyens, y compris les croyants, mais nous n'imposons pas de croyance. Nous avons pour but de défendre les droits humains, et non telle ou telle théologie. Nous nous référons à des articles de loi et nous respectons les États, sans invoquer Dieu. Il se peut que, parfois, le système laïque de défense des droits humains soutenu par Amnesty International converge parfaitement avec les points de vue des tenants de certaines confessions ; mais cette convergence ne se produit pas toujours. »

Amnesty International a exhorté l'Église catholique à ne pas se détourner des souffrances infligées à certaines femmes du fait de violences sexuelles ; l'organisation a demandé à la hiérarchie catholique de prôner la tolérance et le respect de la liberté d'expression pour l'ensemble du mouvement de défense des droits humains dont Amnesty International fait partie, de même qu'Amnesty International va continuer à défendre la liberté de religion.

/FIN

Document public

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566

Amnesty International, 1 Easton St., Londres WC1X 0DW. Site : <http://www.amnesty.org>.